DLP 30-1-02010444



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

REGION POITOU-CHARENTES

Bulletin technique n° 01 du 25 Janvier 2001- 2 pages

COLZA

Larves d'altises

Les sondages effectués en Janvier mettent en évidence une **situation saine**. Sur 25 parcelles visitées, 19 sont indemnes de larves et 4 ont des pourcentages de pieds atteints inférieurs à 5 %. Seules 2 parcelles ont des populations larvaires significatives (22 % et 70 %). Ces situations restent exceptionnelles.

Dans le secteur de l'Isle Jourdain, Le Vigeant ; certaines parcelles non protégées à l'automne semblent très touchées et dépassent les seuils de nuisibilité. Un traitement de rattrapage doit être envisagé sur les parcelles concernées. (Voir Dossier AVERTEL, page 9).

Charançons de la tige

Le vol n'a pas débuté. Les températures toujours supérieures aux normales saisonnières depuis le mois de Juin (sauf Juillet) laissent prévoir un vol précoce.

Les premières captures devraient avoir lieu dès que les conditions climatiques seront favorables (AVERTEL, page 10). L'essentiel du vol sera réalisé dès que les conditions seront réunies pendant 3 ou 4 jours consécutifs.

Remettez les cuvettes en place dès maintenant.

RAPPEL : Ne pas intervenir dès les premières captures, attendre le TOP Avertissements agricoles.

BLE et ORGE

Pucerons

Les observations effectuées du 10 au 22 Janvier confirment l'absence d'infestation dans toutes les situations (parcelles traitées ou non, quel que soit le stade de la culture). Les fréquences de pieds porteurs notées sont en général de 0 %, très rarement de 1 à 2 %.

Ne pas intervenir.

BLE : stade 2 feuilles à 2 talles

Piétin-verse (Modèle TOP)

Pour des levées d'Octobre, 6 contaminations primaires se sont succédées et **3 contaminations secondaires** sont intervenues.

Le risque climatique est donc **très élevé** et même supérieur à celui des 3 années précédentes à la même date. Ce niveau de risque concerne également les levées de Novembre.
Son évolution sera précisée dans les prochains bulletins.

Rouille brune

Les pluies fréquentes et les températures anormalement élevées depuis les premières levées sont particulièrement favorables à cette maladie. Courant Décembre, des pustules de rouille brune ont été observées en Charente-Maritime.

Sur la façade atlantique notamment, le niveau de risque indiqué par le modèle se situe déjà à un **niveau élevé** pour les semis d'Octobre-début Novembre.

COLZA
Larves d'altises : situation saine

BLE
Piétin-verse, Rouille brune : 1[ères] indications

Pucerons : situation calme

Service Régional de la Protection des Végétaux
13 route de la Forêt
86580 BIARD
☎ : 05.49.62.98.25
Fax : 05.49.62.98.26

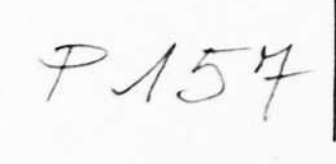
Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles POITOU-CHARENTES

Le ... teur-Gérant : L. JUILLARD CONDAT

Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 2139 AD
ISSN n°02294-470

© ... toute ... partie ... notre autorisation





P 157

D 340 J 40830

TOUTES CULTURES
Campagnols

Les piégeages effectués vers le 20 décembre en Deux-Sèvres (Secteur de Vouillé-Villiers) et en Charente-Maritime (secteur de Saint Pierre d'Amilly) mettent en évidence des densités **très faibles** (20 à 120 par ha) ; à l'inverse, les indices de reproduction sont très élevés (60 à 90 %). Les piégeages de début Janvier dans le secteur de Rom-Lezay-Couhé (79-86) donnent des résultats très proches sauf dans le cas des refuges caractérisés par des densités assez fortes (300).

De très rares foyers actifs ont été observés mi-Janvier lors de notations visuelles effectuées dans les secteurs d'Archigny (86) et de Beauvoir-Chizé (79).

A court terme, les risques sont insignifiants sauf cas particuliers où la vigilance s'impose (refuges et jeunes prairies vers Lezay-Rom-Couhé).

Des notations complémentaires sont prévues jusqu'à fin Février; elles sont particulièrement justifiées en raison des forts indices de reproduction actuels.

Nous rappelons que la lutte contre les campagnols doit être conduite selon les modalités suivantes :

● COMMENT TRAITER ?

La teneur légale de CHLOROPHACINONE dans les appâts est de **0,0075 %** ; ceux-ci sont constitués uniquement de blé entier enrobé de concentrat huileux à 0,25 % de chlorophacinone, à raison de 3 litres par quintal de blé. Il existe également des appâts granulés prêts à l'emploi, à la même teneur de 0,0075 % en matière active.

● LES TRAITEMENTS SONT AUTORISES EN SURFACE :

- au semoir, en lignes espacées de 5 à 6 m, à la dose de **6 à 8 g** d'appât au mètre linéaire (environ 150 à 200 grains), soit 12 à 16 kg à l'ha ; selon le degré d'infestation.

- sur les talus et bords de chemins selon la même technique.

- en localisé : réaliser des lignes dans les zones d'activité aux mêmes doses.

Dans tous les cas, le dispositif de distribution doit être **le plus près possible du sol** pour éviter que les grains ne s'éparpillent.

Respecter impérativement ces consignes.

● A PROSCRIRE :

- l'épandage à la volée : **inefficace** ;
- Les tas : **dangereux** pour les autres espèces ;
- les surdosages en matière active et en quantité d'appât par hectare : **inutiles et dangereux**.